

Séance du 8 novembre 2016

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	11
Nombre d'excusés	17
Nombre d'absents	2

5) Election d'un membre du Comité Directeur

Lors de la séance du 29 juin dernier, conformément aux articles 17 et 19 des statuts du GECT, le Président, le Vice-président et d'autres membres du Comité Directeur ont été élus.

Un des candidats pressentis n'ayant pu être présent le 29 juin 2016, l'élection du 7^{ème} membre sarrois du Comité directeur a été reportée au 8 novembre 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 17.1, 18.2 et 19.1 des Statuts du GECT,

L'Assemblée syndicale,

élit
à la majorité,

sous la Présidence de Monsieur Roland Roth et la Vice-présidence de Monsieur Peter Gillo, après que 1 candidat a été proposé pour devenir le 7^{ème} membre sarrois du Comité directeur :

Monsieur Klaus Lorig

- Nombre de votants : 43
- Abstentions : 5
- Suffrages exprimés : 38

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 8 novembre 2016
Le Président
Roland Roth

Séance du 8 novembre 2016

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	11
Nombre d'excusés	17
Nombre d'absents	2

1) Adoption du compte rendu de la séance du 29 juin 2016

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- d'adopter le compte rendu de l'Assemblée du 29 juin 2016.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 8 novembre 2016
Le Président
Roland Roth

Séance du 8 novembre 2016

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	11
Nombre d'excusés	17
Nombre d'absents	2

2) Validation du rapport d'activité 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 18.2 des Statuts du GECT,

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- d'adopter le rapport d'activités 2015 du GECT tel que présenté.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 8 novembre 2016
Le Président
Roland Roth

Séance du 8 novembre 2016

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	11
Nombre d'excusés	17
Nombre d'absents	2

3) Adhésion de l'Eurodistrict à l'association « Bassin touristique de la Sarre »

Vu l'article 18 des Statuts du GECT Eurodistrict SaarMoselle,
Vu l'avis favorable du Comité Directeur,

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- de valider l'adhésion du GECT Eurodistrict SaarMoselle à l'association « Bassin touristique de la Sarre »,
- de prévoir le montant de la cotisation à son budget à partir de 2017,
- de désigner le Président du GECT comme représentant de l'Eurodistrict au sein de l'association « Bassin touristique de la Sarre » et
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'adhésion du GECT à l'association puis au fonctionnement de cette dernière.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 8 novembre 2016
Le Président
Roland Roth

Séance du 8 novembre 2016

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	32
Nombre ayant donné procuration	11
Nombre d'excusés	17
Nombre d'absents	2

4) Nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L1411-5, L1414 et L2122,

Vu les articles 15, 17, 18 et 19 des Statuts du GECT « Eurodistrict SaarMoselle »,

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

de constituer une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent composée du Président, qui peut se faire représenter par le Vice-président, et de cinq membres titulaires de l'Assemblée, comme suit :

- Roland Roth
- Gaston Adier
- Roland Rausch
- Gilbert Schuh
- Jörg Dreistadt
- Manfred Maurer

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 8 novembre 2016
Le Président
Roland Roth